

A REMPLIR ET A ENVOYER AVEC LE DEVIS SIGNÉ

SONO4PULSE & DecoPulse		
Fiche techniques	Informations demandées	À remplir
Contact et infos :	Client	
	Date	
	Adresse précise du lieu du spectacle	
	Heure du spectacle	
	Heure de fin du spectacle	
	Contact client jour J	
	Contact technique jour J	
	Contact électricien jour J	
	Plan d'implantation à fournir	A Envoyé avec ce fichier
	Plan d'accès : Nous adresser un plan d'accès ET préciser si interdiction ou restriction de circulation plus de 3,5 Tonnes	A Envoyé avec ce fichier
Montage :	Début du montage le matin du spectacle	
	y-a-t-il des impératifs horaires ?	
	Prévoir courant électrique à notre arrivée jusqu'à la fin	OBLIGATOIRE
	Prévoir emplacement CAR LOGES Techniciens	OBLIGATOIRE
	Nombres de repas à prévoir pour l'équipe	4 PERSONNES
Gardiennages :	Au minimum pendant l'absence de nos techniciens (repas) et en permanence si besoin	OBLIGATOIRE
Electricité :	Maintien de l'alimentation électrique jusqu'à la fin du démontage Tétra (3phases + neutre + terre) 32 Ampères ou 63 Ampères ou Groupe électrogène : 80 KVA Arrivée électrique à l'arrière du bassin dès le début du montage prévoir passage de câble (si besoin)	
Eclairage public :	Extinction au début du spectacle ; Allumage dès la fin du spectacle ; Maintien de l'éclairage public jusqu'à la fin du démontage	
Barrière :	Barrières autour du podium	
	espace technique à l'arrière : mini 7 mètres	
	espace confort de visibilité public devant le podium 2 à 3 mètres minimum maintien du Barrière jusqu'à la fin du démontage	
Démontage :	Immédiatement après la fin du spectacle	

Condition particulières :

Article 1 : Obligations de L'organisateur

L'organisateur s'engage que le PODIUM soit sur un terrain viable et stable que nous puissions disposer de courant électrique (380v 32A ou 63A triphasé), ainsi que de la sécurité approprié à l'évènement de l'arrivée à la fin de notre prestation montage et démontage compris. L'organisateur se doit de fournir plateaux repas ainsi que boissons fraîches toute la prestation. L'organisateur se doit de prévenir les organismes annexes (sacem et assurances) avant toutes prestations.

Article 2 : Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à être présent le ou les jours de l'évènement si toutes les conditions de ce contrat entre le prestataire et l'organisateur sont respectées , en cas de maladies ou d'empêchement d'assurer la prestation , le prestataire se tenus d'en aviser l'organisateur d'en un délais de 48 heures.

Article 3 : Clause particulières

Il est extrêmement convenu que l'organisateur sera rendu responsable de la perte totale ou partielle des objets installés pendant la prestation.

Il est convenu que nous respectons la loi en vigueur sur la limitation sonore (**Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés**).

Article 4 : Responsabilité et Assurance

L'organisateur et le prestataire certifie être à jour de ces cotisations d'assurances et avoir souscrit à toutes les assurances utiles et adéquates pour couvrir tout sinistre ou accident.

Article 5 : Annulation du contrat

Sauf en cas de force majeur tel que (guerre,révolution,incendie,épidémie,grève,deuil national ou arrêté préfectoral...) il est stipulé que toute annulation du fait de l'une ou des parties entraînera pour la partie défaillante de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais réel engagé.

Article 6 : Litiges

En cas de litiges portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent que la seule juridiction compétente est le Tribunal de Lille,143 rue Jacquemars Gielée BP 2039,59014 Lille Cedex. Tél : 03.20.63.13.00

Fait à :

Signature du responsable :